



## LOURDEUR ADMINISTRATIVE!!!!!!

### **A quel moment les agents doivent se justifier de bien faire leur travail?**

En effet, lors d'une intervention qu'un CRP soit demandé aux agents relève de la logique et de la cohérence. Jusqu'ici aucun problème.

### **MOUVEMENT AVEC INCIDENT....**

Bien évidemment, si lors du mouvement jusqu'au QD il y a le moindre incident il est nécessaire de demander aux agents présents un CRP

### **MOUVEMENT SANS INCIDENT....**

Cependant, lors du mouvement de la personne détenue jusqu'au QD qui se fait sous la responsabilité d'un gradé, la demande d'un CRP faite aux agents est obsolète et peut être source d'une surcharge de travail pour les agents. Cette surcharge peut amener les agents à négliger certaines tâches essentielles au bon fonctionnement et à la sécurité de l'établissement.

**Le Bureau local CGT** dénonce cette lourdeur administrative et ce sentiment de défiance poussé à l'extrême de la part de la haute sphère envers les agents.

Le Bureau local CGT BEAUVAIS

le 17/11/2022